

INFOce IMTW



CE juillet 2017

deux ou trois choses que nous avons retenues

... de la séance du CE du 6 juillet 2017

- L'égalité professionnelle fut le thème principal de cette plénière, avec des progrès pour IMTW, tant pour la situation comparée des femmes et des hommes, que pour l'emploi des personnes en situation de handicap.
- 15 salariés de l'UAT Besançon rejoignent OWF.
- ASC : faut-il vider les réserves du CE en période électorale ?

Prochaines séances : 31 août, puis 21-22 septembre 2017

Situation femmes / hommes : Des améliorations, à confirmer...

Le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes d'IMTW est comme chaque année riche en enseignements.

Si les écarts salariaux se réduisent un peu en 2016, l'effort doit continuer notamment pour les bandes D, Dbis et E, où la différence de rémunération reste défavorable aux femmes (-3%).

Sur les effectifs, IMTW compte toujours moins d'un tiers de femmes, et de moins en moins quand on monte l'échelle des responsabilités (55% de femmes en bande C, contre seulement 19% en bande G !).

Côté recrutements, OINIS reste le principal mauvais élève avec moins de 13% de femmes recrutées en 2016.

La durée moyenne d'une promotion entre 2 bandes reste sensiblement supérieure pour les femmes (8,6 ans) que pour les hommes (8,4 ans).

Le congé parental, comme le congé parental à temps partiel, reste encore très majoritairement choisi par les femmes (dans plus de 82% des cas).

Ainsi, si vos élus **FOCom** saluent les quelques progrès encourageants dans les indicateurs 2016, ils regrettent le manque d'ambition des mesures présentées pour 2017, incapables de gommer les disparités identifiées avant de nombreuses années.

FOCom s'est associé avec les autres organisations syndicales pour demander des moyens suffisants pour les recrutements et les promotions, en particulier à OWF et IC où les femmes restent trop nombreuses à être sous-positionnées sur des niveaux C, D et Dbis.



Handicap et Emploi : IMTW en retard, mais progresse

Pour la 2nde année consécutive et avec 6,72% en 2016, Orange SA respecte l'obligation légale fixée à 6% minimum de travailleurs en situation de handicap. Mais notre périmètre IMTW reste à la traîne, avec 286 salariés déclarés DOETH+C3R (soit seulement 3,37% des effectifs).

FOCom ne peut donc se satisfaire de ce résultat. Cependant nous observons un réel progrès de plusieurs indicateurs, à commencer par ce taux d'emploi qui n'était que de 2,97% en 2015, et 2,93% en 2014. On relève notamment un effort sur les recrutements externes (4 TH⁽¹⁾ sur 67), une proportion de TH formés en progrès (67,9%), un nombre de TH promus également en hausse (13, soit 5,44% des effectifs TH).

Le budget consacré au Fond d'Insertion Handicap (FIH) augmente lui aussi, budget principalement consacré à l'aménagement du poste de travail. De nombreuses actions de sensibilisation ont enfin été organisées sur les sites (semaine de l'hangagement, démystifications le handicap, ...)

Vos élus **FOCom** ont souligné cet effort, qui n'a cependant de sens que si il est maintenu, voire renforcé. Ils ont en l'occurrence demandé l'arrêt des suppressions de poste dans les catégories intermédiaires de support, d'assistance et de logistique. En effet, depuis des années la Direction nous expose sa difficulté à trouver des TH en sortie d'école d'ingénieurs... Certes, mais pourquoi limiter les recrutements au niveau Bac+5 ? **FOCom** s'attache à faire sauter ce verrou.

Rémunérations / Promotions... VRAI ou FAUX ?



- Les ACO sont mieux payés que les AFO ?
- Plus de la moitié des salariés en bande E n'a pas eu de promotion depuis 10 ans au moins ?
- La part variable bande G est plus de 8 fois supérieure à celle des Dbis ?

Toutes ces réponses (et bien d'autres) au verso, extraites du rapport annuel de situation comparée des femmes et des hommes à IMTW

⁽¹⁾ TH : Travailleur Handicapé

OWF recrute à Besançon...

mais pas en externe malheureusement ! À force de départs non remplacés dans l'équipe Pro-R de l'UAT, elle atteint une taille critique qui conduit la Direction d'Orange France à arrêter cette activité, pour l'externaliser définitivement.

Les 15 salariés rejoindront donc OWF en novembre. Si **FOCom** se réjouit de voir les équipes OWF enfin renforcées, nous déplorons cette politique baissière des emplois. Nous suivrons avec vigilance l'accompagnement et la reconnaissance des changements de métier demandés.

ASC : Faut-il vider Les réserves du CE ?

A la clôture des comptes 2016, il resterait encore environ 60€ / ouvrant-droit dans les caisses. Mais après un précédent fâcheux à Châtillon en juin, la majorité des élus (dont **FOCom**) a préféré éviter le risque d'une nouvelle récupération, à quelques semaines seulement des prochaines élections ! Rappelons aussi que cette mandature aura été généreuse, puisqu'en plus de vos prestations habituelles, vous avez bénéficié des opérations exceptionnelles culture (110€ en moyenne en 2016) puis vacances (175€ en moyenne en 2017), déjà prises sur les réserves constituées du CE depuis des années.

FOCom Secrétaire du CE IMTW !

En l'absence du Secrétaire et de son adjoint pour cette séance de juillet, aucune organisation syndicale n'a souhaité désigner un volontaire pour assurer le travail ! C'est donc la seule délégation non (encore) représentative, **FOCom**, qui s'y est collée !



- VRAI ou FAUX ? Les réponses !**
- **FAUX** : Les AFO sont globalement mieux payés que les ACO (sauf en bande G)
 - **VRAI** : 50% des salariés en bande E n'ont pas eu de promotion depuis 10 ans au moins
 - **VRAI** : En moyenne un bande G aura perçu 28 152 € de part variable managériale en 2016, soit précisément 9 fois celle d'un Dbis (avec 3 128 € seulement) !

Plus de réponses dans les tableaux ci-dessous

Et pour plus de détail, pour vous situer par rapport à votre bande CCNT, votre âge, votre établissement secondaire, ... : demandez à votre représentant syndical FOCom préféré

Tableau 1 : Rémunérations IMTW 2016 par bande CCNT

Bande CCNT	Effectifs IMTW	Brut mensuel		SGB annuel	Compl. FT / PVM annuels
		AFO	ACO		
B	5	NC	NC	NC	CFT (AFO)
C	238	2 703 €	2 044 €	29 850 €	3 666 €
D	650	2 935 €	2 532 €	32 751 €	4 191 €
Dbis	1 008	3 779 €	3 627 €	39 490 €	3 128 €
E	3 317	4 922 €	4 641 €	48 839 €	5 913 €
F	2 073	6 913 €	6 657 €	66 511 €	11 385 €
G	180	9 277 €	12 161 €	109 582 €	28 152 €

La Solidarité au service de tous!

Tableau 2 : Promotions IMTW 2016, durée moyenne par bande CCNT

Bande CCNT	Effectifs IMTW	0 promo depuis 10 ans		AFO+ACO		AFO	
		Effectifs	%	Durée	Grades	Durée	Durée
B	5	4	80%	11,67 ans	I.1 vers I.2	11,67 ans	
C	238	101	42%	9,03 ans	I.2 vers I.3	6,69 ans	
D	650	180	28%	9,96 ans	I.3 vers II.1	8,75 ans	
Dbis	1 008	284	28%	8,39 ans	II.1 vers II.2	10,15 ans	
E	3 317	1 644	50%	7,86 ans	II.2 vers II.3	10,86 ans	
F	2 073	832	40%	8,04 ans	II.3/III.1 vers III.2	9,41 ans	
G	180	64	36%	6,55 ans	III.2 vers III.3	7,78 ans	
					III.3 vers IV.1	8,07 ans	
					IV.1 vers IV.2	6,37 ans	
					IV.2 vers IV.3	7,50 ans	
					IV.3 vers IV.4	7,51 ans	
					IV.4 vers IV.5	5,87 ans	
					IV.5 vers IV.6	14,76 ans	

Vos contacts au CE IMTW

Jean-Philippe CHEVALIER — 06 71 58 01 14
 Christophe DOUSSON — 02 96 07 21 99
 Valérie GIRAUD — 06 08 35 99 41
 Juventin PETERS — 06 87 25 26 91

<http://www.focom-orange.fr>

Vos représentants syndicaux

Karim BAKOUCHE — OWF — 07 85 59 90 81
 Jean-Philippe CHEVALIER — OLN — 06 71 58 01 14
 Arnaud GALARA — MCEC — 06 07 43 52 00
 Valérie GIRAUD — OLS — 06 08 35 99 41
 Monique LAFORGE — OINIS — 06 82 79 78 42

téléchargez ce tract

